



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

Date de convocation et son affichage : 06/02/2024

Le conseil municipal de CHELLES s'est réuni le seize février deux mille vingt-quatre à 17h30 à la Mairie de CHELLES, sur la convocation de Monsieur Christian DEBLOIS, Maire de ladite commune.

Etaient présents :

**Monsieur DEBLOIS Christian, Maire
Monsieur LEMAIRE Christian, Adjoint
Monsieur CARBONNEAUX Hervé, Adjoint,
Madame OKETEN Diane, Conseillère,
Monsieur MERLIN Michaël, conseiller
Madame LARUELLE Marie-Rose, Conseillère
Madame WHEELER Louissette, Conseillère,
Monsieur GRAS Yvon, Conseiller,
Monsieur CADE Christophe, Conseiller,
Monsieur DAMON Julien, Conseiller,
Madame CARBONNEAUX Emeline, Conseillère,**

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DAMON.

Absent(s) :

**Monsieur DUPIN Christophe, Conseiller, pouvoir à Monsieur CARBONNEAUX Hervé
Monsieur CZYKALO Yoann, Conseiller, pouvoir à Monsieur DEBLOIS Christian, Maire
Madame PELLETIER Fabienne, Adjointe, Madame HAVAZ Audrey**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 13 janvier 2024 ;
- Point sur les travaux du monument aux morts ; autorisation de commande des travaux ;
- Demande de subvention pour l'assistance maître d'ouvrage, et maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont « RUE DU PONT » ;
- Point sur les demandes de subvention ;
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent du compte 2188, montant 49.331,56€) ;
- Commande de 10 tables et de 20 bancs compte 2188
- Devis pour installation de trois vannes
- Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2024.

2) Point sur les travaux du monument aux morts ; autorisation de commande des travaux

Dans un premier temps Monsieur le Maire présente les Restes à Réaliser qui concernent les travaux du monument aux morts et la porte de la cantine- garderie

RESTE A REALISER 2023

OPERATION 41	Investissement				subvention - recettes				
	budget TTC	réalisé - facture HT	cpte	RAR	BUDGET	A REALISER			RAR
						ETAT	DEPARTEMENT	REGION	
monuments aux morts et batiments annexes	19 842,90 €	- €	2131	19 842,90 €	14 347,60 €	5 977,60 €	5 370,00 €	3 000,00 €	14 347,60 €
				- €					
OPERATION 18	Investissement				subvention - recettes				
	budget HT	réalisé - facture HT	cpte	RAR	BUDGET	A REALISER			RAR
						ETAT	DEPARTEMENT	REGION	
portes cantine	11 600,00 €	11 600,00 €	2131	- €	8 860,00 €	4 460,00 €	2 080,00 €		6 540,00 €
TOTAL	31 442,90 €	11 600,00 €		19 842,90 €	23 207,60 €	10 437,60 €	7 450,00 €	3 000,00 €	20 887,60 €
					20 887,60 €				
				solde reste a réaliser	1 044,70 €				

Monsieur le Maire présente les devis concernant les travaux du monument aux morts,

	Montant HT	Montant TTC
Réalisation des moules en résines « Atelier Prométhée »	4 789,00 €	5 748,80 €
Réalisation des plaques explicatives de l'exposition « ADD publicité »	540,00 €	648,00 €
Restauration des façades supportant l'exposition « Ballerini »	6 290,00 €	7 548,00 €
Mise en sécurité et restauration de la façade côté route du bâtiment adjacent pompe à incendie « Ballerini »	3 325,00 €	3 990,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire pour passer les commandes suivantes :

1. Atelier Prométhée : 5 748,80 € TTC
2. ADD publicité : 648,00 € TTC
3. Entreprise Ballerini : 7 548,00 € TTC et 3 990,00 € TTC

3) Demande de subvention pour l'assistance maître d'ouvrage pour la réfection du pont « RUE DU PONT » ;

Dans le cadre de l'appel d'offres « pont 2021-2025 », inséré dans le plan de relance post Covid, l'État a ouvert un budget de 35 M€ à condition que les travaux soient réalisés avant le 31/08/2025. Nous n'avons reçu le rapport d'inspection que le 5 février 2024. Dans la cadre de cette opération, nous allons pouvoir bénéficier de 60% de subvention sur le reste à charge après les aides du département et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Si nous avons une subvention de 38% du Département, nous pourrions obtenir 60% des 62% restants, le total des subventions ferait 75,2%. Il s'agit du cas le plus pessimiste car il n'est pas tenu compte de subventions possibles de la DETR.

Nous devons choisir un cabinet pour les fonctions d'assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la réalisation des documents d'appel d'offres, des plans de réalisation, pour l'analyse des offres, et la réception.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation du pont auprès de l'Etat (DETR) et du Département.

4) Point sur les demandes de subvention ;
Voir doc en annexe

Projet	CD60					DETR				DRAC				Région							
	Déposé le	N°	Montant dem	accordé le	Versé / Soldé	Déposé le	N°	Montant dem	accordé le	Versé / Soldé	Déposé le	N°	Montant dem	accordé le	Versé / So	Déposé le	N°	Montant dem	accordé le	Versé / So	
Rénovation Préau André LEROY	19/01/2023	33691	14 740,00 €	27/03/2023		25/01/2024	15921655	15 379,85 €													
Etude maçonnerie église	29/01/2024	60120	2 805,00 €								29/01/2024	15957057	4 675,00 €								
Réfection du monument aux Morts	24/01/2023	33987	5 370,00 €	27/03/2023		24/01/2023	11249877	5 886,80 €	19/12/2023							24/01/2023	MONU20000	3 000,00 €	04/04/2023		

5) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent du compte 2188, montant 49 331,56€) :

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 12 000€ (< 25% x 49 331 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat de tables et de bancs
- Installation vannes 3 voies avec Thermostats connectes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

6) Commande de 10 tables et de 20 bancs (sur le compte 2188)

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de renouvelé les tables et les bancs.

Il est proposé à l'assembles délibérantes les devis suivants :

France COLLECTIVITES pour un montant de 2 998,80 € TTC

MOBeventPRO pour un montant de 2 089,05€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société MOBeventPRO pour un montant de 2 089,05 € TTC.

L'opération sera imputée au compte 2188

7) Devis pour une installation de vannes trois voies

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de réaliser des économies au niveau de l'école ainsi que de la mairie.

A cet effet, Il est proposé à l'assembles délibérantes d'effectuer une installation de vannes trois voies ainsi que l'installation de thermostats connectes pour permettre de gérer le chauffage de l'école et la Mairie.

Un devis de la société MAUPRIEZ est proposer à l'assembles pour un montant de 3 463.10 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société MAUPRIEZ pour un montant de 3 463.10 € HT.

8) Questions diverses

Informations :

- La journée des bénévoles aura lieu le 16 mars
- Les deux prochaines randonnées auront lieu les 7 avril et 30 juin (avec pique-nique).
- Deux soirées Tarot sont organisées les 12 avril et 8 novembre (de 20h00 à 22h30)
- Concours pétanques le 21 septembre

Fin du conseil municipal le conseil se réunit pour la commission des finances.

Projet	CD60					DETR					
	Déposé le	N°	Montant demandé	accordé le	Versé / Solde	Déposé le	N°	Montant demandé	accordé le	Versé / Solde	Déposé le
Rénovation Préau André LEROY	19/01/2023	33691	14 740,00 €	27/03/2023		25/01/2024	15921655	15 379,85 €			
Etude maçonnerie église	29/01/2024	60120	2 805,00 €								29/01/2024
Réfection du monument aux Morts	24/01/2023	33987	5 370,00 €	27/03/2023		24/01/2023	11249877	5 886,80 €	19/12/2023		